



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM SAINT DIE 2 RUE THIERS 88100 ST DIE DES VOSGES

déclare et atteste avoir reçu la somme de 2 500 €.

Monsieur CECCHIN Thomas, gérant de la société SARL 2BROUPY, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 7 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 88100 ST DIE DES VOSGES, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Monsieur CECCHIN Thomas 7 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 88100 ST DIE DES VOSGES
Nombre de parts	1
Montant versé	2 500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 02 juillet 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé
Thomas

La banque
(Cachet et signature)


Crédit Mutuel
2, Rue Thiers
88101 SAINT DIE DES VOSGES
Tél : 03 29 57 57 35
Fax : 03 29 56 45 22